

**Subvention aux associations étudiantes
par la Faculté de Médecine Purpan.**

Conseil d'administration du 9 avril 2018

Délibération 2018/04/CA-027

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

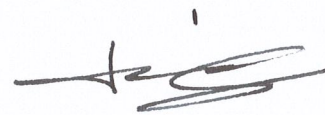
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis du Conseil de la Faculté de Médecine Toulouse-Purpan du 3 février 2018 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers accordent les subventions suivantes :

- **Association des Carabins Toulousains Rugby (ACTR) : 600 €**
- **Association des Journées de Formation Toulousaine (AJT) : 1 000 €**
- **Médecine All Star Toulouse (MAST) : 793 €**
- **Tutorat Associatif Toulousain : 100 €**
- **Association Corporative des Etudiants en Médecine (ACEMT) : 1 500 €**

Toulouse, le 9 avril 2018
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 29
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0